



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Campagnes massives de dépistage et capacités de prise en charge

Question écrite n° 16545

Texte de la question

Mme Brigitte Liso appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le développement des campagnes de dépistage dermatologique à grande échelle et les difficultés persistantes d'accès aux soins spécialisés. Face à l'augmentation des pathologies cutanées et à l'importance d'un diagnostic précoce, les initiatives de dépistage se multiplient sur le territoire. Si cette dynamique répond à un objectif légitime de santé publique, elle soulève la question de la capacité du système de soins à prendre en charge les patients identifiés à l'issue de ces campagnes. En effet, l'accès à un dermatologue demeure particulièrement difficile dans de nombreux territoires, avec des délais d'attente pouvant atteindre plusieurs mois. Les Hauts-de-France figurent parmi les régions les plus touchées par cette pénurie. Dans ce contexte, une première réponse a été apportée par le Gouvernement avec le recours à la téléexpertise. Si celle-ci facilite l'accès à un avis spécialisé, elle se heurte néanmoins à une limite : la déterritorialisation. Ainsi, un patient lillois peut aujourd'hui bénéficier d'un avis rendu par un dermatologue exerçant en Guyane. Si ce dispositif permet d'établir un diagnostic rapide, il ne garantit pas pour autant l'accès à une prise en charge de proximité. Une territorialisation de la téléexpertise pourrait constituer une première piste de réponse. Par ailleurs, plusieurs professionnels de santé s'interrogent sur l'articulation entre le développement de campagnes de dépistage dermatologique à grande échelle et les capacités réelles de prise en charge des patients identifiés. Si le repérage précoce constitue un objectif essentiel de santé publique, son efficacité repose sur la possibilité d'accéder, dans des délais adaptés, à une consultation spécialisée, à d'éventuels examens complémentaires puis à un suivi thérapeutique. À défaut, le risque existe de voir se multiplier les diagnostics sans solution de prise en charge rapide, générant une perte de chance pour certains patients et une saturation accrue des filières dermatologiques déjà sous tension. Elle lui demande si le Gouvernement entend conditionner ou accompagner le déploiement des campagnes de dépistage dermatologique par une évaluation préalable des capacités territoriales de prise en charge, et s'il existe des dispositifs permettant d'orienter prioritairement les patients dépistés vers des parcours de soins locaux, afin de garantir l'effectivité du dépistage et d'éviter que le développement de ces campagnes ne crée un décalage croissant entre les capacités de détection et les capacités réelles d'accès aux soins spécialisés.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Liso](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16545

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5897